

C 03/2023

Vevey, le 19 décembre 2022

Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville de CHF 200'000.— pour financer une démarche participative et les études jusqu'au projet d'ouvrage nécessaires au réaménagement du préau du Collège de la Veveyse

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La thématique du réaménagement des préaux scolaires s'inscrit pleinement dans la politique de la Ville en matière de plan climat dont elle constitue une action phare (R.T. 21 « Revaloriser les préaux d'école ») et fait partie des projets prioritaires que la Municipalité souhaite mener.

Le projet sur lequel le Service de la famille, de l'éducation et du sport de la ville travaille actuellement concerne le préau du Collège de la Veveyse. L'objectif du projet est d'adapter cet espace aux besoins de l'école et du quartier.

Dans un contexte urbain dense, des préaux végétalisés avec des sols perméables permettront de transformer ces espaces en véritables îlots de fraîcheur, atténuant les risques de surchauffe liés aux changements climatiques notamment. Les équipements et aménagements viseront aussi à encourager le mouvement et la proximité avec la nature. Identifiés comme support pédagogique pour de nouveaux apprentissages dans le cadre scolaire, le potentiel des préaux au titre d'espaces publics accueillants et renforçant le bien vivre ensemble est lui aussi au cœur de la démarche. Le périmètre d'intervention intégrera également le tronçon de la rue Louis-Meyer adjacent au préau.

Conformément aux délégations de compétences accordées, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la Ville pour un montant de CHF 200'000.—. Ce montant doit servir à couvrir les frais inhérents à la démarche participative et financer l'ensemble des études nécessaires au dépôt d'un préavis de crédit d'ouvrage au Conseil communal.

Le projet est fondé sur la participation active des élèves du Collège de la Veveyse lors des phases d'évaluation, de planification et de réalisation, de même que celle des professionnel-le-s de l'école et des habitant-e-s du quartier notamment.

Le premier préau concerné est celui du Collège de la Veveyse ; le même type de démarche pour les préaux des autres collèges de Vevey fera l'objet d'une planification ultérieure qui devra être validée via le préavis à venir.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 19 décembre 2022

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter



Municipale déléguée : Mme Laurie Willommet